

Macti animo estote Dilecti Filii et viriliter agite in Deo fidentes, eujus causæ servitii hujus apostolicæ cathedræ doctrinis inniti. (Bref de Pie IX à la LIBERTÉ.)
Libenter etiam perspeximus Vobis in eo ministerio quo fungimini propositum esse firmiter monitis adhaerere quæ ab hac Sancta Sede catholicis scriptoribus sunt tradita
(Bref de Léon XIII à la LIBERTÉ.)

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

PRIX D'ABONNEMENT

	3 mois	6 mois	Un an
SUISSE	Fr. 6 »	11 »	20 »
UNION POSTALE	» 10 »	19 »	36 »

Prix du numéro : 40 centimes.

Rédaction et Expédition

BUREAUX : Grand'Rue, 13, à Fribourg

La rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.
Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

Les annonces sont reçues exclusivement par l'Agence suisse de Publicité ORELL, FUSLI & C^{ie}, à FRIBOURG, 70, rue des Epouses ; Zurich, Bâle, Berne, Lausanne, Coire, Glaris, Lucerne, Schaffhouse, Saint-Gall, Milan, Londres, etc.

Prix de l'annonce ou de son espace :

Pour l'étranger 20 cent. la ligne. Pour la Suisse 15 cent. la ligne.
Pour le canton 10 cent. la ligne.

Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

BULLETIN POLITIQUE

Victoire des Français au Tonkin ; victoire des Anglais en avant de Souakim : telles sont les deux nouvelles importantes que nous avons à signaler.

Le mouvement tournant dont le général Négrier était chargé contre Bac-Ninh a parfaitement réussi. Sa colonne est arrivée, en longeant le Son Cau, et est entrée dans la place, mercredi soir, par la porte du Nord, celle même par laquelle les défenseurs de la place devaient naturellement opérer leur retraite en cas de défaite. Néanmoins la garnison de Bac-Ninh n'a pas été faite prisonnière ; elle s'est échappée par la route de Thain-Ghuien, en abandonnant tout le matériel de guerre, et entre autres une batterie de canons Krupp. On ne nous dit pas si les Français victorieux se proposent de les poursuivre dans leur retraite.

C'est à vingt milles au sud-ouest de Souakim que les Anglais ont rencontré, jeudi matin, 7,000 hommes d'Osman-Digma. La lutte a été terrible. Les troupes britanniques se sont avancées en deux carrés ; l'un de ces carrés a été entamé au début de la bataille ; mais les Anglais réussirent à le reformer. Les Soudanais n'étaient armés que de lances, ce qui les mettait dans un état d'infériorité évidente ; néanmoins, ils ont fait une résistance acharnée, et ce n'est qu'après avoir perdu 2,400 hommes, soit le qu'après leur nombre, qu'ils ont battu en retraite, en se réfugiant dans les défilés de la montagne.

Hier, à l'ouverture de la séance du Reichstag allemand, M. Bismark a demandé la parole pour expliquer son attitude dans l'affaire Lasker.

Il a insisté en particulier sur le fait que les rapports de l'Allemagne avec les Etats-Unis ont toujours été excellents et qu'il n'est rien survenu qui soit de nature à les altérer. Si la résolution de la Chambre des représentants à Washington n'avait été que l'expression de dispositions bienveillantes, il l'aurait purement et simplement transmise au Reichstag ; mais elle formulait un jugement sur l'action politique de Lasker, et en même temps les amis de Lasker ont exploité la situation qui résultait de la mort de ce personnage.

Le prince Bismark déclare que cela était une injure personnelle qui justifie la position qu'il a prise dans cette question. Il rend toute justice à l'attitude du parti libéral-national lorsqu'il s'est agi de la constitution de l'empire. Mais Lasker s'est tout jours plus séparé de ce parti : son œuvre est le dissentiment qui s'est depuis 1878 manifesté entre les libéraux et le gouverne-

ment. C'est l'abus que l'on a fait de l'adresse de sympathie de la Chambre des représentants qui l'a engagé à agir comme il l'a fait de son côté : il n'a point eu l'intention de juger un mort, mais de répondre à ceux qui ont censuré Lasker outre mesure.

Mgr Freppel

ET LE CONSEIL D'ÉTAT

Le Figaro prétend avoir eu un entretien avec le célèbre prélat, qui a bien voulu lui expliquer les causes des poursuites dont il est l'objet et faire connaître son sentiment sur la nature du conflit. Nous publions ce récit sous toutes réserves :

La caisse diocésaine de secours aux prêtres âgés, infirmes, malades ou malheureux a une organisation des plus démocratiques.

Elle est gérée par un comité, composé d'un vicaire-général, d'un chanoine, d'un curé, d'un desservant et d'un vicaire. L'évêque est président de droit.

Le gouvernement a voulu dernièrement s'immiscer dans la gestion de notre caisse et connaître l'affectation des fonds dont elle disposait.

Au refus formel que j'ai opposé à cette prétention de contrôler l'emploi des deniers ecclésiastiques, on a répondu en nommant séquestre M. Norbert Rodière, secrétaire général de la préfecture de Maine-et-Loire.

Notez, en passant, que la caisse diocésaine est entretenue par les cotisations volontaires des prêtres, par les dons des fidèles et aussi par le prélèvement d'un vingtième sur le produit des chaises des fabriques. Comment admettre qu'un administrateur civil ait la haute main sur ces fonds ?

Cette nomination d'un séquestre est un acte abusif, vexatoire et illégal, qu'on peut considérer comme un premier pas vers l'organisation civile du clergé.

Le séquestre administratif n'existait pas encore dans les lois françaises, on l'invente pour nous. Cette tendance peut nous mener loin. De là, à vouloir contrôler les caisses des Compagnies de chemin de fer, des administrations, il n'y a qu'un pas.

J'ai résisté, comme je le devais, et je ne céderai jamais.

Il m'est impossible de laisser administrer mon diocèse par un républicain. Je suis d'ailleurs complètement approuvé et soutenu par mon clergé aussi bien que par les conseils de fabrique.

Ma protestation n'a eu aucun effet, je n'ai pas besoin de vous le dire, et le délégué du gouvernement m'a signifié d'avoir à justifier de l'emploi détaillé des fonds contenus dans la caisse diocésaine.

Les griefs soulevés contre le comité de gestion sont de deux sortes.

On nous reproche de ne pas produire nos livres.

On dit, de plus, que nous avons affecté certaines sommes à d'autres usages que ceux prévus par les statuts.

Au premier point je réponds qu'il n'est pas possible de divulguer quand, comment, ni à qui nous adressons nos secours, cela ne regarde que nous.

Qu'un prêtre, pour une raison ou pour une autre, aille en retraite dans un couvent à Rome ou ailleurs, on lui donne un subsidé ; je ne puis pas admettre que ce fait soit rendu public. Qu'un membre du clergé malade soit envoyé aux eaux, voulez-vous que je fasse savoir à tout le monde que ses ressources sont insuffisantes pour faire le voyage ?

La nature même d'une caisse de secours comme la nôtre veut que l'emploi de ses fonds soit gardé secret.

Le second grief, soulevé contre moi, est enfantin. Un secours a été donné à un diacre. Or, voyez la subtilité, on dit que les statuts n'autorisent pas à secourir les diaques, mais seulement les prêtres.

Je crois inutile de répondre à cette assertion.

Les statuts, en disant un prêtre, entendent évidemment dire un ecclésiastique.

Au point de vue canonique, le diacre n'est pas prêtre, cela est certain ; mais il est ordonné, le retour à la vie laïque lui est impossible. Faut-il le laisser mourir de faim ou lui refuser les soins médicaux dont il a besoin, sous prétexte que les statuts ont mal défini sa situation !

Le fonctionnement de la Caisse des retraites existait, telle qu'elle est aujourd'hui, sous mon prédécesseur. Si l'on prétend trouver des irrégularités dans sa gestion, il faudra donc remonter très loin

et tenir compte d'une organisation établie depuis de longues années.

Quelques évêques ont cédé devant la prétention du gouvernement. Quant à moi, je reste convaincu que mon devoir est de résister.

J'ai donc invité le clergé à considérer l'ancienne caisse comme la seule existante et j'ai fait savoir aux trésoriers des fabriques que toutes les sommes affectées aux secours devaient, comme par le passé, être déposées à l'évêché.

Ma circulaire, qui a eu l'approbation unanime des huit cents prêtres et des quatre cent vingt fabriques du diocèse d'Angers, est le point de départ des poursuites d'abus dont je suis l'objet.

Elle remonte d'ailleurs à sept mois, et, détail curieux, la notification que j'ai reçue porte cette mention : Urgent.

Mgr Freppel nous dit en terminant que, dans sa conviction, sa visite au comte de Paris est le véritable motif du procès qu'on lui intente.

Tous les efforts du gouvernement tendent, ajoute-t-il, vers ce but non dissimulé : Avoir la main mise sur les biens du clergé et introduire un commissaire civil au sein de l'administration diocésaine.

On a choisi l'évêché d'Angers pour consacrer cette doctrine. Les conflits existants dans les diocèses ont été abandonnés.

Le cas soulevé aujourd'hui est le premier de ce genre sur lequel le conseil d'Etat ait à statuer.

Nouvelles suisses

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Berne, 13 mars.

Conseil national

Le 2^{me} article de la loi sur les taxes postales a donné lieu à une discussion très animée. Il est conçu comme suit dans le projet du Conseil fédéral :

Art. 2. — Les objets de la poste aux lettres sont, sans égard à la distance, soumis, dans l'intérieur de la Suisse, aux taxes suivantes :

a) Les lettres, paquets de papiers, papiers d'affaires et petits paquets fermés et non fermés, en tant qu'ils ne doivent pas être traités comme imprimés (lettres c) ou comme échantillons de marchandises (lettre d), 10 centimes jusqu'au poids maximum admis de 250 grammes (art. 1) ;

Dépêches télégraphiques

ROME, 13 mars.

Une lettre encyclique du Révérendissime ministre général des Franciscains annonce que, pour faire face aux calamités actuelles, il a été décidé de fonder à Rome un collège de philosophie et de théologie.

Ce collège sera la résidence du ministre général et de sa curie, s'il arrivait que la persécution les forçât à quitter l'antique et illustre couvent d'Araçoli.

LONDRES, 13 mars, soir.

Voici des détails sur la nouvelle bataille que le général Graham vient de livrer aux troupes d'Osman-Digma.

Les troupes anglaises, à 18 milles de Souakim, ont rencontré l'armée soudanaise.

La marche en avant a eu lieu sans incidents, mais la chaleur était très grande et la poussière étouffante. A quatre heures, la cavalerie, qui était en avant, s'est trouvée engagée. On n'entendit d'abord que quelques coups de feu isolés, qui furent suivis bientôt d'un feu constant et régulier. Les Anglais essayèrent alors de faire un mouvement vers la gauche pour tourner la position que l'ennemi paraissait occuper, mais le feu devient si nourri que, pensant que le gros des rebelles se jetait contre les

carrés anglais, la colonne se forma de façon à pouvoir repousser son attaque.

Cependant le feu cessa et l'ennemi disparut subitement aux yeux de nos cavaliers.

Comment il était patent que l'ennemi n'avait pas l'intention d'attaquer, les Anglais se portèrent en avant, pour trouver un emplacement convenable pour leur campement de nuit ; à cinq heures et demie, la colonne forma le carré et se disposa à passer ainsi la nuit.

La position était loin d'être agréable. A deux milles de là, il y avait 6 ou 7,000 sauvages fanatiques qui pouvaient, à tout heure de la nuit, déboucher des épais buissons qui entouraient le campement anglais et tomber sur lui. Heureusement, il faisait un brillant clair de lune, ce qui permit aux Anglais de surveiller tous les mouvements de l'ennemi.

Le plan d'Osman-Digma était d'attirer les Anglais dans un défilé pour les anéantir. Mais, vers le matin, les Anglais, s'avancant en deux carrés, se présentèrent subitement devant les lignes ennemies. Au début de la bataille, le premier carré fut entamé et mis en désordre, mais les Anglais se reformèrent bien vite. Les soldats d'Osman essayaient, la lance à la main, de pénétrer dans les rangs hérissés de baïonnettes. Ils se sont fait massacrer et laissèrent 2,400 morts sur le champ de bataille. L'artillerie anglaise a fait de grands ravages dans le camp ennemi.

PARIS, 13 mars.

M. Paul Bert a déposé un amendement au budget de 1885 demandant l'inscription d'un crédit de dix millions pour augmenter le traitement des instituteurs laïques et un de cinq millions pour augmenter celui des institutrices laïques. Cet amendement ouvrira à nouveau le débat terminé lundi dernier.

PARIS, 13 mars.

Mgr Freppel vient d'envoyer au ministre des cultes une lettre en réponse à l'avis du recours formé contre lui devant le conseil d'Etat. Il fait ressortir tout d'abord l'illégalité et l'inconvenance de la procédure suivie en cette occasion par le gouvernement.

PARIS, 14 mars.

La prise de Bac-Ninh par l'armée française ne semble pas devoir résoudre d'un coup les difficultés avec la Chine.

Pour pacifier le Delta et pour prévenir une offensive nouvelle des Chinois il est nécessaire de pousser jusqu'à Long-Son. Après Long-Son, une autre ville. Il n'y a pas de raison pour que cela finisse.

LILLE, 13 mars.

Un ouvrier qui ne prenait pas part à la grève d'Anzin, a découvert près de sa maison deux cartouches de dynamite et a pu enlever les mèches enflammées, avant l'explosion.

Un grand nombre d'ouvriers à qui la

grève a été imposée, voudraient reprendre le travail. Mais ils n'osent pas, parce qu'ils ne sont pas protégés ; parce que les meneurs peuvent couper les câbles des bannes qui servent à les descendre dans la mine, ou éteindre les feux des machines et provoquer une inondation.

Des lettres de menace ont été envoyées à ceux qui persistent à travailler ; des cartouches de dynamite ont été jetées contre leurs maisons. Des pierres ont été lancées contre les trains du chemin de fer de la Compagnie. Enfin on a menacé de faire sauter le pont qui relie Anzin à Valenciennes. Les ouvriers ont peur et ils n'ont per sonne pour les protéger.

Voilà pourquoi, malgré le calme, on envoie des brigades de gendarmerie, afin d'empêcher les agitateurs, le cas échéant, de mettre leurs menaces à exécution contre les ouvriers paisibles et sages, afin de permettre aux mineurs qui veulent rentrer dans le devoir de le faire sans danger.

Depuis quelques jours un escadron de dragons et un bataillon d'infanterie sont consignés à tour de rôle. Les troupes sont prêtes à partir à la première alerte.

Dernières nouvelles

A la demande de Monseigneur notre Evêque, M. l'abbé Albert de Weck et M. l'abbé Jean Wittmann viennent d'être élevés par le Saint-Siège à la dignité de missionnaires apostoliques.

b) les cartes postales simples, 5 centimes, les cartes postales doubles (avec réponse payée), 40 centimes par pièces;
 c) Les imprimés: 2 centimes jusqu'au poids de 50 grammes, 5 centimes pour les envois au-dessus de 50 jusqu'à 250 grammes, 10 centimes pour les envois au-dessus de 250 jusqu'à 500 g. (poids maximum);
 d) Echantillons de marchandises: 5 centimes jusqu'au poids de 250 grammes; 10 centimes pour les envois au-dessus de 250 jusqu'à 500 grammes.

Vous savez déjà qu'à la fin de la séance d'hier, le Conseil national a maintenu le rayon local de 10 kilom. avec une taxe de 5 centimes.

Au commencement de la séance de ce jour, M. Brunner (Berne), président de la commission chargée de l'élaboration d'un projet de loi sur les élections et votations fédérales, est venu déclarer que la majorité (radicale) de la commission a décidé de proposer au Conseil national de ne pas s'occuper de cette question pendant la législature actuelle. Trois membres de la commission (MM. Keel, Zemp et Zweifel) sont absents; M. Brunner a néanmoins cru devoir proposer l'ajournement de l'entrée en matière, en invitant la présidence à mettre à l'ordre du jour de la séance de lundi prochain cette question d'ajournement.
 Cette proposition a été adoptée.

La discussion de la loi sur les taxes postales a été ensuite reprise, et les alinéas b, c et d du 2^{me} article ont été adoptés sans aucune objection.

Au 3^{me} article, traitant des envois non-affranchis, M. Keller (Zurich) a proposé l'affranchissement obligatoire, ce qui n'a pas été admis.

L'art. 4 (affranchissement obligatoire des envois recommandés) a été adopté sans discussion, de même que l'art. 5 qui précise le sens du mot imprimés.

L'art. 6 (affranchissement et expédition des échantillons) n'a donné lieu à aucune observation, et il en est de même de l'article 7 qui réduit le droit fixe d'inscription des envois recommandés à 10 centimes.

Les articles 8 (paiement d'avance ou affranchissement au moyen des estampilles) et 9 (réexpédition gratuite des objets qui ne peuvent être remis à leur destinataire) ont également été admis sans opposition. L'article 9 a été complété en ce sens que la lettre, qui doit dépasser le rayon local pour lequel elle était d'abord destinée, paiera le supplément de la taxe.

L'article le plus important pour la presse, était ainsi conçu:

« Art. 10. Les journaux et autres publications périodiques paraissant en Suisse, que leurs éditeurs expédient en vertu d'un abonnement, paient, pour toute la Suisse et sans égard à la distance, une taxe de 1 centime par exemplaire jusqu'à 50 grammes, taxe qui doit être payée d'avance pour une année, un semestre ou un trimestre. Pour chaque 50 grammes ou fraction de ce poids en sus, il est perçu une nouvelle taxe de 1 centime, qui doit également être acquittée d'avance.

Dans le calcul du montant total de la taxe, les fractions sont toujours forcées à 5 centimes pleins.

La commission du Conseil national avait proposé d'élever le poids simple à 75 g., au lieu de 50.

D'un autre côté, M. Ruffy (Vaud), maintenant le poids de 50 g., a proposé de réduire la taxe de 1 centime à 3/4 de centime. Messieurs Curti (Zurich), Carteret (Genève) et Jaquet (Fribourg) ont appuyé cette réduction de taxe; mais M. Welli, au nom du

Conseil fédéral, a vivement et avec succès combattu la réduction, qui a été rejetée par 57 voix contre 37.

Le Conseil national a ensuite adopté les articles suivants sans opposition.

Art. 11. Les imprimés étrangers à un journal et qui sont annexés à ce dernier sont passibles de la taxe des imprimés (art. 2, lettre c), qui doit être payée d'avance et séparément au moyen de timbres-poste.

Sous la dénomination « d'imprimés étrangers » on comprend toutes les annexes qui ne forment pas une partie intégrante du journal et qui ne servent pas uniquement à compléter, commenter ou illustrer le texte de ce journal ou qui ne sont pas au moins compris dans l'abonnement régulier.

Art. 12. Les journaux et autres publications périodiques dont l'abonnement n'a pas été effectué par la poste et que leurs éditeurs n'affranchissent et n'expédient pas par abonnement, sont traités conformément à l'article 2, lettre c, et à l'article 5.

Art. 13. La poste perçoit, pour tout abonnement effectué par elle, pour une année entière, pour un semestre ou pour un trimestre, un droit d'abonnement de 10 centimes.

Art. 14. Les éditeurs doivent, dans la règle, consigner les journaux abonnés à la poste, sous bande et avec l'adresse de l'abonné.

Avec l'article 14, le 1^{er} chapitre de la loi étant terminé M. Tschudy a proposé de lever la séance, ce qui a été fait immédiatement.

On a eu l'idée assez coûteuse d'établir un appareil électrique dans les deux salles des conseils pour indiquer le moment où l'autre Chambre lève la séance. Un disque blanc signifie que l'autre conseil siège, un disque noir que la séance est finie. Or, le disque noir est apparu au Conseil national à 1 h. moins 10 m., et c'est alors que M. Tschudy averti de la levée de la séance du conseil des Etats a invité le Conseil national à faire de même.

DIOCÈSE DE BALE. — La conférence des Etats diocésains de Bâle, réunie au complet mercredi après midi, a nommé une commission spéciale, chargée de présenter un rapport qui indiquera sur quelles bases on pourrait préparer un *modus vivendi* avec le Vatican. Les négociations avec la cour romaine seront nouées par l'intermédiaire du Conseil fédéral. M. Welli, président de la Confédération, a assisté à la conférence en qualité de représentant de cette haute autorité. M. Vigier présidait.

La commission spéciale est composée de MM. Vigier (Soleure), Segesser (Lucerne), et Stockmar (Berne).

Sont déclarés phylloxérés, d'après l'Officiel français, les arrondissements suivants des régions voisines de la Suisse: Ain: Bourg, Belley, Nantua, Trévoux. — Isère: Grenoble, St-Marcellin, la Tour-du-Pin, Vienne. — Savoie: Chambéry, Saint-Jean-de-Maurienne. — Haute-Savoie: Annecy, Saint-Julien.

INDUSTRIE. — D'après l'estimation du bureau fédéral de statistique, en 1880, la cordonnerie compte en Suisse en chiffre rond: 28,000 hommes, 2,000 femmes, ensemble 30,000 personnes gagnantes et 37,800 membres de leurs familles, non gagnantes.

Total 67,000 pers. = 2,39 0/10 de la pop.

La cordonnerie, parmi nos professions indigènes, occupe en suite de ces chiffres le second rang par le nombre et se trouve seule surpassée par l'horlogerie avec 8 mille 425 personnes en tout en 1870. Les indus-

tries de la soie, du coton, de la laine et du lin ont réuni ensemble, en 1870, un chiffre de 153,199 personnes, y compris les membres de leurs familles; mais aucune, pour sa part, n'a pu dépasser le nombre des attachés à la cordonnerie.

Les manufactures de chaussures, qui se chiffrent aujourd'hui au nombre de 40 environ, sont exploitées par 30 maisons de commerce, dont celle de Schönenwerd est la plus importante de l'Europe.

La somme totale de la consommation indigène (en ne comptant que 18 fr. par tête de population), est estimée à 50 millions de francs par an environ.

En 1882, on a exporté 5319 quintaux métriques de chaussures, valant de 900 à 1000 fr. le quintal, donc pour une valeur de 5 millions de francs.

Depuis quelques années, un surcroît de production revient en majeure partie à l'industrie d'exportation.

La part de la valeur productive d'un ouvrier comporte en conséquence dans l'industrie environ 2,000, et dans le métier, 1,350 fr. par an.

Notre consommation annuelle de cuir pour la fabrication de chaussures peut être évaluée actuellement à 22 1/2 millions de francs.

ECOLE VÉTÉRINAIRE. — Les professeurs des écoles vétérinaires de Zurich et de Bâle publient une adresse qu'ils présentent aux Chambres fédérales, aux gouvernements cantonaux, aux autorités vétérinaires, agricoles et militaires de la Suisse, concernant la fondation d'une école vétérinaire fédérale. Les ressources financières font défaut aux cantons qui possèdent ces écoles pour leur donner le développement actuel de la science. L'école vétérinaire a, comme toute autre branche scientifique, reçu une impulsion importante dans les dernières années surtout; les méthodes d'enseignement ne sont plus les mêmes, les recherches et les investigations individuelles sont devenues le levier nécessaire et la source intarissable de tout enseignement scientifique. La médecine vétérinaire doit, comme sa sœur aînée, se frayer un chemin à elle, pour porter des fruits. Sans protection et sans ressources suffisantes, ce résultat ne peut être atteint.

Tout autour de nous, les écoles vétérinaires ont été développées et mieux dotées; les gouvernements ont prêté leur puissant appui à cette science qui touche chacun directement ou indirectement. L'agriculture, spécialement la zootechnie, l'organisation militaire, la police sanitaire, l'inspection des viandes, le commerce et le trafic du bétail, ainsi qu'une grande partie de la fortune nationale s'y rattachent, et leur développement dépend en tout ou en partie du degré de l'instruction vétérinaire; l'importance de cet enseignement n'est pas moindre pour la Suisse que pour les pays qui nous environnent.

La Confédération ne court aucun risque en fondant une école vétérinaire fédérale, car dès le jour de son ouverture elle comptera un nombre suffisant d'élèves et qui lui reste assuré pour l'avenir.

Telles sont les considérations les plus importantes développées par cette adresse, signée par dix professeurs des écoles de Zurich et de Berne.

Zurich

Les élections pour le renouvellement intégral du Grand Conseil et du conseil d'Etat ont été fixées au dimanche 4 mai prochain.

Tessin

On parle avec assez de certitude d'une nouvelle ligne d'accès au réseau du Gothard;

elle relierait directement Milan à Mendrisio par Saronno, en laissant de côté Chiasso et Côme; on bénéficierait ainsi de 11 kilomètres sur le parcours actuel.

Genève

La commission de direction générale et de surveillance de la Caisse hypothécaire ayant fixé la répartition quinquennale à 100 fr. par chaque part de propriété, la ville de Genève recevra de ce chef, pour ses 1,632 parts, la somme de 163,200 fr. Comme point de comparaison, le Journal de Genève rappelle que la dernière répartition quinquennale avait été, pour la ville, de 456,960 fr.; différence en moins: 293,760 fr. Voilà le beau fruit de l'administration radicale!

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

Lettre de Rome

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Rome, 9 mars.
 L'important discours adressé, dimanche dernier, par le Souverain-Pontife au Sacré-Colège des cardinaux sur la spoliation de la Propagande a produit une impression si profonde que les libéraux italiens eux-mêmes ne peuvent s'empêcher de manifester les plus vives alarmes, aussi bien par leurs aveux sur la justice des réclamations du Saint-Siège que par leur empressement à proposer des transactions qui puissent réparer ou atténuer, du moins, l'attentat commis contre la plus importante des congrégations pontificales. Parmi les aveux à signaler, il y a, par exemple, celui du député et ex-ministre Bonghi qui, dans un article publié par la Nuova Antologia, démontre la contradiction qui existe entre la loi de conversion appliquée à la Propagande et la loi des garanties sur l'indépendance du suprême ministère apostolique.

A signaler aussi les aveux du journal l'Italie sur la note circulaire que le ministre Mancini a adressée aux représentants italiens à l'étranger au sujet de la sentence de la cour de cassation de Rome. On sait que, dans cette note, M. Mancini s'efforce surtout de prouver qu'il s'agit d'un acte strictement juridique et ne se rapportant qu'à une question intérieure, d'où il conclut que toute « intermission, même officieuse » d'un gouvernement étranger serait « inadmissible ».

Or, le journal l'Italie, sans examiner, il est vrai, si pareille déclaration est arbitraire ou fondée, lui oppose (et il y a de quoi) les divers passages de la même note circulaire où Monsieur Mancini fournit non seulement aux représentants italiens les arguments par lesquels ils doivent répondre aux observations émanées des puissances étrangères, mais les invite et les exhorte à provoquer des interrogations, à solliciter l'opinion des divers gouvernements sur la sentence qui vient de frapper la Propagande. L'Italie conclut en ces termes: « Cette circulaire, si inutile, si maladroite, ne pouvait, en fait, proclamer plus clairement le droit qu'elle entend refuser aux puissances étrangères. Elle semble avoir été faite uniquement pour constater que l'Italie n'est nullement rassurée à l'endroit du principe qu'elle affirme. »

Ce manque d'assurance résulte aussi d'aveux d'autre genre sur les transactions qui pourraient remédier à l'erreur commise. Ainsi la Gazzetta d'Italia invite le gouvernement à présenter aux Chambres un projet de loi pour exempter la Propagande de la loi générale de conversion édictée contre les biens des instituts ecclésiastiques. La Nazione, feuille libérale de Florence, dit de même, au point de vue des intérêts de l'Italie, que « le gouvernement devrait avoir le courage d'affronter les

Elisade Montfort

Par J.-M. VILLEFRANCHE

(Suite.)

XII

LA VENGEANCE

— Pauvre enfant, reprit-elle après un instant de silence, pauvre innocent! Et dire que les fautes de ta mère retomberont peut-être sur ta tête! Ah! puisses-tu ne les connaître que pour les déplorer, les abhorre et les éviter!

Madeleine, pour ne point pleurer à son tour, feignit d'être obligée de sortir pour les soins du ménage. Elisade, après avoir fait un peu de toilette, afin de se présenter aussi convenablement qu'elle le pouvait, retourna dans sa chambre et passa à prier, à côté du lit de Richard, les quelques instants qui la séparaient de celui de l'entrevue.

La compatissante Madeleine donnait beaucoup moins d'attention à sa besogne qu'au mouvement de l'aiguille de l'horloge du châtea. Lorsque le quart avait huit heures fut

sur le point de sonner, elle frappa légèrement à la porte, et Elisa, se relevant d'un air calme et ferme, embrassa silencieusement son fils, le recommanda à Madeleine et se dirigea vers la demeure de ses aïeux.

En traversant les vastes pelouses qu'elle avait tant de fois parcourues, en passant devant les châtaigniers à l'ombre desquels elle s'était assise, le long du ruisseau où elle cueillait autrefois les premières primevères de l'année, elle crut revoir sa riante et insoucieuse jeunesse si vite envolée, et la comparaison du passé avec le présent lui serra le cœur. Elle hâta le pas, craignant de perdre avant l'heure la calme possession de ses idées, dont elle allait avoir si grand besoin.

Au moment où elle mettait le pied sur le seuil de la porte entr'ouverte de la cuisine, elle se heurta à une personne qui sortait précipitamment et recula d'un pas afin de la laisser passer. Cette personne était une femme, avec un manteau dont le capuchon lui couvrait complètement la figure. Elisade suivit du regard, la vit tourner vers le massif d'arbres le plus voisin. Quelle était cette femme? elle crut la reconnaître, mais sans en être bien certaine; mais ce n'était pas le lieu ni le moment des conjectures. Elisade franchit la porte et ne pensa plus à cette rencontre.

Elle fouilla d'un regard rapide la cuisine, où elle ne vit personne, pas même Paul Lamblin, s'avança vers le petit salon, y entra et le trouva également vide; mais la table était garnie d'un petit pot au lait, d'une assiette chargée de beurre, d'un sucrier et de quelques tranches de pain. Le paravent dont lui avait parlé Madeleine était là également, entre la

porte de la cuisine et la table. Elle se glissa rapidement derrière cet abri protecteur. Son cœur battait si fort qu'à peine pouvait-elle respirer.

Le moindre bruit qui arrivait à son oreille redoublait son émotion, et les dix minutes qui s'écoulaient avant qu'elle entendit un pas descendre l'escalier, lui parurent dix longues heures. Mais quelle ne fut pas sa surprise et sa consternation lorsqu'elle vit apparaître, non son père, mais sa belle-mère, son ancienne institutrice, Elvire! Elle comprit instantanément ce qu'était une rivale, et une rivale instruite de ses projets.

— Paul, le café! cria une voix féminine, du ton d'une personne habituée à commander et à ne pas attendre.

Paul présenta sur la porte, entre les deux pièces, la moitié supérieure de sa personne profondément inclinée, plus un avant-bras tenant en main son bonnet blanc, insigne de ses fonctions.

— Madame préférera, sans doute être servie dans son cabinet? demanda-t-il avec un certain embarras.

— Il me semble, répliqua sèchement la comtesse en le regardant, que puisque j'ai pris la peine de descendre...

Paul disparut, Elvire s'installa dans le fauteuil où se mettait ordinairement le colonel, et mit du sucre dans la tasse, qu'elle remplit à moitié de lait et qu'elle présenta négligemment à Paul. Celui-ci, tout en versant le liquide odorant et bouillant, s'arma de courage et osa demander si le colonel était malade.

— Un peu, dit Elvire; cela ne sera rien;

mais il ne descendra point ce matin. Laissez-moi.

Le cuisinier posa la cafetière sur la table et se retira le cœur serré.

Elvire tourna et retourna sa tasse, remua le sucre avec une cuillère, ensuite commença à boire, mais lentement, à petits traits, comme une personne distraite. Elle vida néanmoins la tasse jusqu'au fond; mais alors elle rappela le cuisinier.

— Paul, votre café a un singulier goût ce matin.

— Impossible, Madame, je viens de le faire, et il n'y a que de l'eau et du Martinique, conformément aux préférences de Monsieur le comte.

— Alors ce sera le lait... En effet, sentez-vous-même... Jetez-moi ce lait et m'en donnez d'autre.

Le cuisinier obéit, puis disparut de nouveau. Elvire se versa une seconde tasse, la trouva meilleure et se remit à boire en songeant à autre chose.

Elle regardait tantôt vers la porte, tantôt vers le paravent, tantôt à la petite montre cachée dans sa ceinture, et, n'entendant aucun bruit, donnait des signes d'impatience.

— Oh! la coquine, dit-elle enfin à demi-voix, elle aura éventé ma présence!

A ces mots Elisade sortit de sa cachette, et se présentant avec dignité:

— Madame, si c'est de moi que vous voulez parler...

Elvire mécontente d'avoir été entendue, se leva avec embarras et coupa la parole à la nouvelle venue.

clameurs des radicaux et de présenter au Parlement un projet de loi qui pût réparer les conséquences de la grave erreur commise à l'endroit de la Propagande.

Le *Popolo Romano*, tout organe ministériel qu'il est, reconnaît que, « si demain on pensait à faire un projet de loi exceptant la Propagande de la loi sur la conversion des biens ecclésiastiques, on ne rencontrerait pas de sérieux obstacles. » Ce sont là des aveux précieux et qui trahissent, peut-être, de sérieuses appréhensions fondées sur les remontrances que plus d'un gouvernement, à ce que l'on assure, a déjà fait parvenir au Quirinal sur la sentence de la cour de cassation de Rome, au point de vue surtout des intérêts internationaux qu'elle méconnaît.

Au reste, les avances que fait une partie de la presse libérale pour proposer après coup des transactions qui puissent réparer ou atténuer l'erreur commise sont évidemment intéressées et assujetties à des conditions inacceptables. Le *Popolo Romano*, par exemple, après avoir laissé entrevoir la possibilité d'une réparation, déclare que « la première condition à remplir par le Saint-Siège, c'est de ne pas insister pour donner à la question un caractère international qu'elle ne saurait avoir ». Mais le Saint-Siège ne sera pas dupe de cette nouvelle embûche. Il a protesté et il veut que les catholiques protestent précisément au point de vue des droits supérieurs du ministère spirituel du Pape et des intérêts de la catholicité tout entière si indignement méconnus par le gouvernement italien. Si celui-ci, dans la crainte des conséquences de son crime, veut le réparer ou l'atténuer, c'est son affaire; mais il n'a pas à attendre que le Saint-Siège et les catholiques trahissent la vérité pour mendier une réparation tardive, d'autant plus que l'on sait bien désormais ce que valent les promesses des auteurs de la loi des garanties.

Aussi le Saint-Siège prend-il dès à présent ses mesures pour atténuer, autant qu'il est en lui, la spoliation décrétée par la justice italienne.

L'*Osservatore Romano* annonce à ce propos que la Sacrée-Congrégation de la Propagande prépare une circulaire à l'épiscopat, dans le but de transporter hors de l'Italie son siège administratif, spécialement pour ce qui a trait aux donations et aux legs que les fidèles voudraient faire afin de concourir aux dépenses de cette institution si éminemment catholique.

V.

FRANCE

Le 18 mars approche; cet anniversaire de la Commune met en ébullition tous les groupes anarchistes, socialistes, possibilistes, etc.; seulement, ils ne savent pas bien ce qu'il y aurait à faire pour célébrer la date qui leur livrait Paris, il y a treize ans. Les organisateurs du nouveau meeting en plein air des ouvriers sans ouvrage seraient assez disposés à choisir ce jour-là pour leur meeting; cela leur permettrait de rêver le même succès que, jadis, les gardiens des canons de Montmartre.

Le prince Napoléon vient de dire : « Je n'ai pas l'or des d'Orléans... Je suis pauvre et je m'en honore. »

Le prince Napoléon n'a jamais passé pour prodige, mais s'il n'est pas riche aujourd'hui, ce n'est vraiment pas la faute de la France.

Il a touché sous l'Empire, du 25 décembre 1852 jusqu'au 4 septembre 1870, la somme assez ronde de 37,078,000 fr. !

Pendant la même période, la dotation du Palais-Royal et du château de Meudon a absorbé 4 millions 953,000 fr. Sans compter les libéralités dissimulées, les allocations particulières, les traitements spéciaux pour le ministère de l'Algérie et les Expositions universelles, etc. Sans compter les vaisseaux de l'Etat pour d'incessants voyages accomplis aux frais du trésor public.

Tout cela constitue un ensemble qui ne permet guère à celui qui en a recueilli le bénéfice de crier à la pauvreté. Et, en échange, quels services le prince a-t-il rendus à la France ?

ALLEMAGNE

On écrit de Berlin : « J'apprends d'une source autorisée que l'Allemagne est à la veille d'arborer son drapeau sur le littoral ouest de l'Afrique. Il est bien entendu que, cette fois-ci, il ne s'agit plus d'une entreprise privée comme celle qui a été tentée, l'année dernière, dans la baie d'Angra Pequena, mais bel et bien d'un projet de colonisation officielle. »

On sait qu'à Angra Pequena, la maison Ludwiz, de Brême, a acheté tout le littoral compris entre le Capland anglais et le Loanda portugais et que toutes les protestations anglaises contre cette annexion officieuse sont restées sans effet.

Il est vrai que l'empire allemand n'a pas encore proclamé son protectorat sur cette colonie, mais il paraît qu'à la suite d'un échange de vues entre Berlin et Londres, la maison anglaise de Capetown, qui prétendait avoir des titres antérieurs à la possession de la région contestée, a cessé ses réclamations.

On ne sera donc pas surpris, si prochainement on apprend que la colonie d'Angra Pequena, qui dispose du meilleur port qu'on puisse trouver entre le Congo et le cap de Bonne-Espérance, d'entreprise privée qu'elle est actuellement, est devenue station de l'empire.

Là, cependant, ne s'arrête point l'ambition du chancelier. Profitant des contestations soulevées par le traité récemment conclu entre l'Angleterre et le Portugal, le prince de Bismarck réclamera pour l'Allemagne, une part des riches contrées que parcourt le Congo.

C'est à cette fin qu'il veut s'emparer immédiatement d'un point du littoral choisi par les explorateurs allemands, en vue d'y établir un dépôt maritime.

On n'indique pas encore l'endroit précis dont le prince de Bismarck médite l'occupation, mais il est permis de supposer que le théâtre de la prochaine entreprise sera la côte de Guinée, au nord des bouches du Congo.

Pour prévenir toute intervention diplomatique dans le cas des corvettes chinoises, construites aux chantiers de Stettin et de Kiel, la légation du Céleste-Empire se propose de faire partir pour l'Angleterre un de ces vaisseaux qui n'a pas encore reçu son armement.

C'est l'armateur M. Howald qui fera conduire la corvette *Nan-Thin* (Joyau du Sud), dans un port anglais. Dans le trajet, le bâtiment battra les couleurs allemandes.

Les canons Krupp et autres objets destinés à l'armement du *Nan-Thin*, se trouvent prêts dans un port anglais.

Comme le navire, dans son état actuel, ne tombe pas dans la catégorie des vaisseaux de guerre, les légistes de la légation chinoise sont convaincus que les réclamations éventuelles de l'ambassadeur de France resteront sans effet.

ESPAGNE

A Madrid, le Père Mon, de la Compagnie de Jésus, faisait pendant le Carême des conférences auxquelles assistaient seules les dames de l'aristocratie et la famille royale.

Dans sa conférence de mercredi, le prédicateur a blâmé avec véhémence les personnes qui vont au théâtre voir des pièces dont le sujet est emprunté à la vie du démon; il a critiqué aussi la conduite des dames qui, pendant le Carême, se rendent aux réceptions chez des personnages n'appartenant pas à la religion catholique.

On a vu dans ces apostrophes des allusions désobligeantes à l'égard de certains diplomates étrangers, ainsi que du représentant de la maison de Rothschild à Madrid. Le gouvernement, informé de ces faits, en a référé à l'autorité ecclésiastique, qui a retiré au Père Mon l'autorisation de prêcher.

La *Union*, qui rapporte les faits, se borne à les exposer, sans y joindre la moindre appréciation, par la raison que finalement, on se trouve en face d'un acte de l'autorité ecclésiastique.

Le *Siglo futuro*, qui n'entend pas discuter davantage cette mesure, fait remarquer très justement qu'en dehors de cet acte indiscutable, il y a l'intervention du gouvernement, et que cette intervention est, elle, parfaitement justifiable de l'appréciation du public et des journaux.

A ce point de vue, après avoir signalé le langage absolument blâmable et offensant pour l'Eglise, que tiennent soit les journaux de l'opposition libérale, soit les journaux ministériels, il faut remarquer qu'on n'a pu relever et qu'on ne relèvera dans les prédications du P. Mon aucune incursion dans le domaine politique; que le seul prétexte de l'intervention gouvernementale se base sur des réflexions dont on n'essaie même pas de contester la justesse, et qui étaient dictées au prédicateur par le souci de faire respecter, spécialement dans le saint temps du Carême, les prescriptions de l'Eglise, en ce qui regarde les bals et autres divertissements; que, cela étant, il est étrange, pour ne rien dire de plus, que le gouvernement en ait pris sujet d'élever des plaintes ayant pour but d'enchaîner la liberté du ministère apostolique, et qu'il est plus étrange encore que le ministre qui s'est chargé de cette besogne soit précisément M. Pidal, c'est-à-dire celui qui, dans le cabinet soi-disant conservateur de M. Canovas del Castillo, était proclamé par ses amis comme représentant plus spécialement les idées catholiques.

Il faut ajouter que, contrairement à la nouvelle donnée par le *Temps*, ce n'est nullement au point de vue de relations extérieures et pour assumer la défense de certains ambassadeurs que le gouvernement a pris cette fâcheuse initiative, mais uniquement parce qu'il a plu à l'infante Eulalie, sœur du roi, de considérer comme la visant spécialement des observations qui étaient à l'adresse de toutes les dames coupables d'avoir assisté en Carême à la représentation d'une comédie indécente.

Quand un gouvernement prétend interdire ces observations qui sont le droit incontestable de la chaire chrétienne, a-t-il bien qualité pour se donner comme catholique ?

ITALIE

LES DÉBOUCHÉS DU SAINT-GOTHARD. — Les Chambres de commerce de Milan et d'Ancone se sont associées, ces jours-ci, aux réclamations de la ville de Venise pour que la ligne Milan-Côme-Chiasso soit incorporée au réseau adriatique.

Elles ont prié le gouvernement italien d'assurer à Venise et aux provinces de la Haute-Italie une communication directe avec le passage du Gothard.

Le syndic de Milan a en outre transmis au ministère des travaux publics, avec une recommandation personnelle, le rapport de la commission milanaise des chemins de fer sur la division des lignes du royaume. Or, la conclusion de ce rapport est que dans le cas d'adoption de la division longitudinale, on demande notamment au gouvernement que la ligne Milan-Chiasso et les lignes situées à l'est de cette dernière soient réunies au réseau adriatique.

Le ministre des travaux publics a adressé à ce propos au préfet d'Ancone et au député Mauragonato une lettre dans laquelle, après avoir relevé que la proposition d'incorporer la ligne Milan-Chiasso au réseau tyrrhénien des chemins de fer italiens a été faite il y a près d'un an par son prédécesseur, M. Baccharini, il déclare que s'il ne peut leur dire dès aujourd'hui quelle sera la solution définitive de cette question, il est cependant heureux de leur assurer que les intérêts des provinces de Venise et d'Ancone ne seront, en tout cas, aucunement lésés.

RUSSIE

Les correspondants du *Standard* à Saint-Petersbourg dit avoir appris d'une source autorisée que le gouvernement russe a résolu de compléter ses acquisitions dans l'Asie centrale par une annexion formelle de tout le territoire jusqu'à l'Amou-Daria, qui formerait ainsi la nouvelle frontière de l'empire russe.

CHINE ET TONKIN

CRISE FINANCIÈRE EN CHINE. — Nous lisons dans le *Courier des Etats-Unis* du 1^{er} mars.

« On écrit de Sanghai que la Chine traverse en ce moment une crise financière telle que l'on en avait jamais vu jusqu'à présent. Toutes les banques chinoises sont plus ou moins en faillite; le banquier de la cour, Hoo Taatay (l'ami de Tao, le vice-roi des Kings), par l'entremise de quel tous les emprunts du gouvernement ont été négociés avec le Hong-Kong Bank, est ruiné. Il vient de perdre 1,500,000 taëls sur une spéculation en soies, et le directeur de sa banque à Sanghai a filé, laissant un déficit avoué de 200,000 taëls. »

La China-Mercham est bien malade aussi ! Elle cherche à emprunter sur ses bateaux, mais ne trouve prêteur qu'à condition de les transférer sous un autre pavillon que le pavillon chinois. Ce qui revient à dire que la Société de navigation chinoise, pour trouver de l'argent, est mise en demeure de cesser d'exister comme Société chinoise.

Le matériel de cette Compagnie de navigation avait été acheté en 1877 par Li-Hung-Tchang et ses associés à la maison américaine Russell et C^o... un des grands et des plus anciens établissements étrangers en extrême Orient.

EGYPTE ET SOUDAN

Souakim, 13 mars.

Les troupes anglaises sont arrivées hier à 4 heures du soir à Tamanien, devant les lignes ennemies.

Elles devaient attaquer aujourd'hui dans la matinée.

D'après le rapport d'un espion, le nombre des ennemis est de 7000.

Le plan d'Osman Digma serait d'attirer et d'anéantir les Anglais dans le défilé de Cheik.

Une bataille a été livrée ce matin à 20 milles au sud-ouest de Souakim.

L'ennemi est en complète déroute.

Le Caire, 13 mars.

Les Senouvis de Tripolitaine ont envoyé une lettre au khédivé, déclarant que le mahdi est un imposteur.

Les communications télégraphiques avec Khartoum sont rétablies.

Abbas et Mehemet, fils du khédivé, iront passer l'été en Suisse. La santé de Mehemet est délicate. Les deux jeunes frères iront l'année prochaine au collège d'Eton, en Angleterre.

CANTON DE FRIBOURG

Un voyage à Canossa.

On nous écrit du district du Lac : « Le *Confédéré* et son digne confrère le *Murtenbieter* ne sont pas satisfaits du remplacement de leur ami *Moritz* comme officier d'état civil de l'arrondissement de Morat. N'ai-je pas dit, dans une de mes précédentes correspondances, que l'on ne

manquerait pas de se récrier, lorsqu'une mesure viendrait frapper dans les rangs des citoyens radicaux, alors même que ces messieurs remplissent deux fois, trois fois même par semaine les colonnes de leurs organes de déclamations contre le cumul des emplois, en reprochant à notre gouvernement de ne pas oser mettre la main à l'œuvre pour faire cesser enfin cet abus. »

« Les hommes qui dirigent le *Murtenbieter*, l'homme surtout aux *illégalités nombreuses*, ont été saisis de frayeur, ils ont vu dans la décision du conseil d'Etat un avertissement que leur système pourrait toucher à sa fin. — Il paraît en effet que la conscience personnelle de certains vampires exploitant notre pays n'est pas des plus tranquilles. — Aussi, veut-on faire de l'effet. De *petits gens*, comme dirait le *Confédéré*, ont eu l'heureuse idée qu'une grande assemblée populaire pourrait peut-être les sauver tous. — Pauvres hommes, une assemblée populaire, a-t-on vu cela une seule fois dans l'histoire des nations, pour protester contre le remplacement... d'un tout petit officier d'état civil ! »

« Sans doute, les *savants rédacteurs*, j'insiste sur cette dénomination, dans leur appel à une assemblée sur dimanche prochain, ont soin, bien soin même, de ne pas discuter la seule question de laquelle il s'agit, celle de savoir si le même citoyen peut être tout à la fois vice-président d'un tribunal, conseiller communal, boursier des pauvres, membre du conseil de paroisse, etc., deux fois dans ces différentes fonctions surveillant et surveillé. Les savants rédacteurs de l'appel ne voient dans toute l'affaire qu'un ami sacrifié. De grâce, messieurs, soyez conséquents avec vous-mêmes, de grâce que deviennent vos beaux principes démocratiques d'autrefois ? »

« Vrai est-il que l'on nous fait un tableau ravissant du pauvre sacrifié. C'est un homme d'ordre. — Il ne manquera pas plus qu'un officier d'état civil n'en ait pas ! — C'est un homme laborieux. — Est-ce que cette qualité ferait défaut à un seul des affiliés du *Confédéré* ? — M. Marmier ne nous le prouve-t-il pas par son assiduité aux séances du Grand Conseil, 22 sur 101 ? — Enfin, le *Murtenbieter* nous dit que M. Moritz Roggen est un homme d'un très grand caractère. — C'est pour cela qu'il faut une assemblée; nous y sommes enfin, il faut protester contre l'éloignement d'un grand homme, d'un grand caractère. »

« Cependant, on se dit tout bas, à Morat, et il paraît même que cela est venu aux oreilles des organisateurs du meeting moratois et que cela les ennuie un peu, — on dit que Moritz serait allé — vous ne le croirez pas sans doute... à Canossa ! On parle de lettres, de déclarations, d'un voyage même à Fribourg, enfin d'une masse de choses. »

« Le gouvernement occulte de Morat serait très contrarié; les initiés doivent avoir eu une séance extraordinaire au local ordinaire, l'arrière-chambre d'un café de cette ville, pour aviser. On craint sérieusement que les campagnards fassent faux bond. »

« Quant à moi je suis persuadé que notre population intelligente ne s'associera pas à un mouvement ridicule, à un mouvement dont la seule base est un intérêt matériel qui ne devrait pas primer le grand principe de la suppression des cumulés d'emplois publics. »

« Un Moratois. »

Le *Confédéré* ne veut pas avoir « rétracté » l'accusation qu'il avait portée contre M. Théraulaz.

Mettons, si vous voulez, « rectifié ». Le mot sera plus parlementaire.

Le *Confédéré* ajoute que M. Théraulaz ne l'a pas menacé d'un procès en cas de refus de « rectification ».

Soit; nous devons dire cependant que l'honorable conseiller d'Etat tenait assez à cette « rectification » pour l'exiger, s'il ne l'avait pas obtenue de plein gré.

Mais Monsieur le rédacteur du *Confédéré* a examiné les pièces que M. Théraulaz lui a communiquées, et au vu de ces pièces, il s'est empressé de reconnaître son erreur et de la réparer spontanément.

Toujours bien renseignée sur les affaires fribourgeoises, la presse des cantons voisins.

On écrit de Bulle au *Démocrate* de Delémont que le forçat Amédée F. a reçu un congé pour aller grossir le nombre des participants au banquet conservateur de Bulle !!!

Le banquet a eu lieu le 25 février, et Amédée F. est parti de la maison de force le 29.

Ainsi, les dates seules réfutent cette stupide invention.

Eglise de Montorge

Fête de Saint-Joseph (19 mars)

Matin. A 8 h. 1/4, sermon allemand, Office pontifical, bénédiction du Saint-Sacrement.

Soir. A 2 h., sermon français, bénédiction du Saint-Sacrement.

FAITS DIVERS

ANECDOTES ROYALES. — Une figure bien touchante évoquée par M. Arsène Houssaye. Il s'agit de la princesse Marie, fille de Louis-Philippe et du deuil causé par sa mort. Quand celle qu'on appelait l'ange de la famille lui fut prise par la mort, Louis-Philippe retrouva la source des larmes. Ce fut une si grande douleur qu'il se tourna vers le ciel en s'écriant comme Job : « Frappez, frappez, Seigneur. Ce n'est pas assez de m'avoir condamné à ce fumier de la politique, de m'avoir condamné à gouverner par ces hommes qui font toujours le mal sans pouvoir faire le bien; frappez, Seigneur, frappez ! » Un soir que tout le monde dormait aux Tuileries, il se traîna, sombre et désolé, vers la chambre de la princesse Marie; il lui semblait que la chère morte, cette amie de marbre, lui apparaissait dans sa blancheur idéale. Il entra avec un tressaillement. Il referma la porte, il évoqua l'ombre aimée. La princesse lui apparut, par la force des souvenirs, dans son lit virginal, puis au coin du feu lisant un de ses chers poèmes, puis travaillant à la statue de Jeanne d'Arc. Ah! Jeanne d'Arc, le symbole de Dieu protégeant la France! Voilà ce qu'elle avait voulu rappeler, cette

douce princesse. Le roi n'avait pas compris, mais il comprit alors qu'il n'y a pas de France sans Dieu. A trois heures du matin, l'esprit qui veillait aux Tuileries — qui veille aujourd'hui sur les ruines des Tuileries — a vu Louis-Philippe premier et dernier roi des Français, agenouillé devant le lit de la princesse Marie, pleurant sa fille et pleurant aussi ses illusions de roi, écoutant les vagues concerts des songes qui passent. Cette nuit-là, il fut plus roi qu'il ne l'avait été jusque-là, parce qu'il sentit que, s'il n'y avait pas de peuple sans maître, il n'y a pas de maître sans Dieu. Le lendemain, son premier ministre s'aperçut qu'un sentiment nouveau avait hanté le roi : on parla un peu plus de l'Evangile que de la Charte, on s'inquiéta beaucoup de ceux qui souffrent, on médita des lois fraternelles. Hélas! ce ne fut encore qu'un songe qui passe. Quand on est roi constitutionnel, on est condamné à se croiser les bras. Après les truffes fabriquées avec de la mie amalgamée de terre, de pommes de terre pourries, des navets *idem*, voici qu'une nouvelle simili-truffe, très dangereuse celle-là, vient de faire son apparition sur le marché parisien. Depuis trois semaines, il n'est question que

des accidents causés par ces truffes, que leurs fabricants ont répandues partout. Les deux plus marquants sont arrivés, le premier dans un restaurant du Palais-Royal, à Paris, le second dans un autre restaurant, situé sur les boulevards. Les truffes incriminées ont été portées au laboratoire municipal, et l'on a constaté qu'elles étaient parfumées avec une liqueur toxique tout à fait vénéneuse, mais qui leur donnait l'odeur des véritables truffes du Périgord. La police, aussitôt prévenue, a commencé une enquête, et il y a trois jours a découvert près de Versailles une véritable fabrique de truffes des Borgia. Le directeur de cette singulière usine, immédiatement mis en état d'arrestation, a déclaré qu'il n'était pas l'inventeur du procédé. Il avait, a-t-il dit, acheté le secret à un individu prétendant se nommer Hattman, et qui avait vendu la même recette à plusieurs autres personnes. P... est actuellement au Dépôt. Tandis que la police recherche activement ses concurrents et l'inventeur de la recette, le laboratoire municipal fait faire des prélèvements de truffes chez tous les marchands de comestibles et les analyse sévèrement. M. SOUSSENS, Rédacteur.

Observatoire météorologique de Fribourg
Baromètre
Les observations sont recueillies chaque jour à 7 h. du matin et 1 h. et 7 h. du soir.

Mars	8	9	10	11	12	13	14	Mars
730,0								730,0
725,0								725,0
720,0								720,0
715,0								715,0
710,0								710,0
Moy.								Moy.
705,0								705,0
700,0								700,0
695,0								695,0

Thermomètre (Centigrade).

Mars	8	9	10	11	12	13	14	Mars
7 h. matin	0,0	0,0	3,0	0,2	0,0	7,0	4,0	7 h. matin
1 h. soir	6,0	3,0	8,0	6,0	5,0	12,0	12,0	1 h. soir
7 h. soir	2,0	4,0	4,0	4,0	9,0	10,0	10,0	7 h. soir
Minimum	0,0	0,0	3,0	0,2	0,0	7,0	4,0	Minimum
Maximum	6,0	4,0	8,0	6,0	9,0	12,0	12,0	Maximum

AVIS AU PUBLIC

L'AGENCE SUISSE DE PUBLICITÉ

ORELL FÜSSLI & C^{IE} A ZURICH

prévient l'honorable public qu'elle a ouvert un bureau succursal à Fribourg, 70, rue des Epouses, 70. 46 bureaux en Suisse, entre autres à Lausanne, Berne, Bâle, Neuchâtel, St-Gall, Coire, Glaris, Lucerne, Schaffhouse, Arbon, Sion, Bellinzona, Vevey, Porrentruy etc., etc. Représentants à Milan, Londres, Strassbourg et les principales villes de l'Europe. Régie et fermage exclusifs des annonces de : *La Liberté, l'Ami du peuple de Fribourg, l'Ami du Peuple valaisan, Gazette de Lausanne, l'Estafette, Neue Zürcher Zeitung, Merkur, Schweiz. Schularschiv, die Praxis der Schweiz. Volks- und Mittelschulen, Journal suisse d'économie forestière, Zeitschrift für Schweiz. Gesetzgebung, l'Union Jurassienne, etc. etc.* Les relations nombreuses et suivies que nous entretenons depuis de longues années avec les administrations des journaux de la Suisse et de l'étranger, et la grande expérience que nous avons acquise dans ce genre d'affaires, nous mettent à même de renseigner et de conseiller le public sur le meilleur choix à faire, parmi les divers organes de publicité, pour atteindre le but qu'on se propose, et cela aux conditions les plus avantageuses pour notre clientèle. Les grands avantages pour nos clients résultant de notre intermédiaire peuvent être résumés comme suit : 1° Un seul manuscrit nous suffit, n'importe le nombre des journaux choisis. La reproduction des doubles a lieu dans notre bureau, et les traductions nécessaires se font à notre charge et sous notre garantie. 2° Les annonces sont expédiées le jour même de la réception de l'ordre. 3° Prix d'insertion originaux sans aucuns frais, le port causé par la correspondance avec les administrations des journaux restant à notre charge. 4° Grande économie de travail. 5° Faculté de payer les frais par un seul règlement. 6° Remise sur les prix originaux pour les ordres importants. 7° Devis dont le montant ne doit pas être dépassé. 8° Les pièces justificatives sont livrées gratuitement. Tous les ordres, même les moins importants, seront le sujet de nos plus grands soins, nous garantissons une expédition aussi prompte que sûre et unediscrétion absolue. **Orell Fussli & Cie,** Agence suisse de publicité à FRIBOURG.

Succursale de Fribourg
70, RUE DES EPOUSES, 70

Demandez notre catalogue, il vous sera expédié gratis et franco.

Le Bitter ferrugineux de J.-P. Mosimann, pharmacien, à Langnau, Emmenthal, est un excellent remède pour rétablir une santé ébranlée et pour se guérir en peu de temps de faiblesse générale en suite de maladies. — Ce Bitter est d'une efficacité prompte et sûre contre les *crampes de l'estomac, faiblesse du système nerveux et de l'estomac, l'anémie et les digestions difficiles.* Il peut donc être recommandé comme un des meilleurs remèdes domestiques, dont toute famille devrait être pourvue. — Beaucoup de personnes jouissant d'une bonne santé emploient ce Bitter pour se préserver de maladies, et il est ordonné par un grand nombre de médecins. — Une bouteille par mois suffisant et vu son prix modique, il peut être très recommandé aussi aux personnes peu aisées. (34)

HOUILLES & COKE
Les soussignés informent leurs clients qu'ils vendent le COKE au même prix que l'Usine à Gaz. (H. 216 F.) (104)
RAUCH & Cie,

MERLUCHES
(H 630 Q) (Codfisch)
importé par
Louis Ritz, à Bâle
Dépositaires :
MM. Vicarino & Comp. à Fribourg

Graines fourragères
de première qualité, vins rouges et blancs, par pièce et au détail. Prix très avantageux. Au magasin Desmeniles, à Granges-Marnand. (O58) 0 3431 L

A louer
Pour la saison ou pour l'année
UN LOGEMENT de six chambres, cuisine, cave, gallets, bûcher. Entrée immédiate. S'adresser chez M. Albert Wicky, à Villars-les-Joux. (O 63)

En vente à l'Imprimerie catholique.
LA PRATIQUE DE L'AMOUR
ENVERS
JESUS-CHRIST
Proposé à toutes les âmes qui veulent assurer leur salut éternel et suivre le chemin de la perfection. — In-12, orné d'une belle gravure du Sacré-Cœur.
Prix : 2 fr. 50, franco 2 fr. 80.
Cet ouvrage fait partie des œuvres de SAINT ALPHONSE DE LIGUORI
La traduction est celle du P. Eugène Plady, rédemptoriste.

Prières quotidiennes prescrites par
LE PAPE LÉON XIII
Latin-français et latin-allemand.
Avec image de Notre-Dame du Perpétuel-Secours. — 3 fr. le cent; 50 cent. la douz.; 5 cent. l'exemplaire.

Vient de paraître
VIE DE LA VENEREE
Anne-Elisabeth Gottrau
Abbesse des Bernardines de la Maigrange
1600-1651
Avec Notices sur les Vénérées Sœurs
Elisabeth Castella, 1611; Marie Reiff, 1615;
et Mère Catherine Castella; 1770
Mortes en odeur de sainteté.
Œuvre posthume de Dom Marcel Moreau, directeur de la Maigrange (1795-1800)
Editée par M. le Directeur actuel, Ch. RUÉDIN
et honorée d'une épître de Sa Grandeur Mgr Gaspard, évêque de Lausanne et Genève.
Prix : 2 fr. 50.
En vente à l'Imprimerie catholique suisse

IMPRIMERIE CATHOLIQUE SUISSE | VIENT DE PARAÎTRE | FRIBOURG, GRAND-RUE, 13

SAINT BRUNO

ET L'ORDRE DES CHARTREUX, PAR L'ABBÉ LEFÈVRE

Deux superbes volumes illustrés, prix : 10 francs.

L'ATHÉISME
Devant le Raison humain
Par l'abbé DAUBELLE
PRIX 4 FR.

LA GRANDE CHARTREUSE
ILLUSTRÉE
Par un Chartreux
PRIX 8 FR.

Demander le Catalogue et la Notice détaillée sur l'Œuvre de Saint-Bruno.